

REGLEMENT TECHNIQUE PATINAGE ARTISTIQUE
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DES SPORTS DE GLACE
SAISON 2018-2019



- La ligue Nouvelle Aquitaine des Sports de Glace adopte le règlement technique de Patinage Artistique de la zone Nord-Ouest (Ligues Bretagne, Pays de Loire et Normandie) pour les divisions Régionale 2 et Régionale 3.
- Le règlement technique de la compétition N1, N2, N3, et R1, suit le règlement national des compétitions de patinage artistique (cf le « Book » édité par la CSNPA).
- À défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement R2 et R3 et Handi, les dispositions générales et les dispositions techniques relatives aux compétitions du règlement international ISU sont applicables.
- Les clubs hors LNASG inscrits dans l'une des compétitions régionales de la ligue, sont invités à se conformer au présent règlement R2 et R3.
- Les contenus de programme sont à déclarer et à mettre à jour via le site de la CSNPA.

Attention, l'enregistrement des feuilles de programme non effectué conformément au protocole édité par la CSNPA, conduira à une pénalité de -0,5 pts de déduction lors de l'exécution du programme (déduction du panel technique). Toutefois cette déduction ne sera pas appliquée pour la saison 2018-2019 mais les comptables feront un bilan sur les clubs ne respectant pas ce protocole.

- Toutes catégories : adaptations réglementaires pour personnes en situation de handicap physique : sur présentation du document de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) lors de l'inscription attestant la situation de handicap physique du patineur. Les éléments suivants seront considérés :
 - Technique : autorisation de prise de l'Axel différente sans pénalité
 - Components : ne pas prendre en compte la vitesse de rotation sur les pirouettes

RÉGIONAL 2 :

Catégories	Test max	Contenu	Temps
POUSSIN Né(e) après 01/07/2010	PA max	- 4 éléments sauts maxi (axel et double interdit) dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite, 6 tours mini, niveau 1 max - au maximum une séquence de pas ou une séquence chorégraphique qui aura toujours une valeur de base fixe. Les juges l'évalueront uniquement avec des GOE	2ø80 +/- 10 secondes
AVENIR Né(e) entre le 01/07/2008 et le 30/06/2010	PN3	- 4 éléments sauts maxi (axel et double interdit) dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite, 6 tours mini, niveau 1 max - au maximum une séquence de pas ou une séquence chorégraphique qui aura toujours une valeur de base fixe. Les juges l'évalueront uniquement avec des GOE	2ø80 +/- 10 secondes
MINIME Né(e) entre le 01/07/2005 et le 30/06/2008	PN4	- 4 éléments sauts maxi (double interdit) dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite 6 tours mini, niveau 1 max - 1 suite de pas niveau 1 max	2ø80 +/- 10 secondes
NOVICE Né(e) entre le 01/07/2003 et le 30/06/2005	PN6	- 4 éléments sauts maxi (1 seul double saut autorisé), dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes) dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied, 6 tours mini, entrée sautée interdite, niveau 1 max - 1 suite de pas niveau 1 max	2ø80 +/- 10 secondes

JUNIOR / SENIOR Né(e) avant le 01/07/2003	Préparatoire ou PN7	- 4 sauts maximum dont : - 1 axel obligatoire - 3 doubles sauts possibles (l'un peut être répété) - 2 combo ou séquences de sauts - 2 pirouettes maxi de nature différente (abréviations différentes) dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied 6 tours mini, entrée sautée interdite, niveau 1 max - 1 suite de pas niveau 1 max	2ø80 +/- 10secondes
--	----------------------------	--	-----------------------------------

Remarques :

- Un saut ne peut être exécuté que 2 fois
- Une combinaison est constituée de 2 sauts maximum
- Déduction pour une chute : 0,50 pts
- Niveau 1 maxi pour les pirouettes et les suites de pas
- la suite de spirales devra être composée de 2 attitudes en carres tenues 3 secondes au minimum chacune.
- Nombre de tours minimum requis pour les pirouettes :
 - 3 tours minimum par pied pour une pirouette 1 Position avec ou sans changement de pied
 - 2 tours minimum par position pour une pirouette combinée sans changement de pied (6 tours minimum)
 - 2 tours par position et 3 tours par pied minimum pour une pirouette combinée avec changement de pied
- Surclassement en catégorie autorisé
- Le jugement des composantes:
 - Skating skills
 - Performance
- Facteur pour les dames et messieurs : 2,5

Passage de médailles : préparatoire avec un Basic novice et pré-bronze avec un Intermediaire novice.

Le règlement R2 tient compte des recommandations inscrites dans le règlement national du patinage artistique (page 38).

RÉGIONAL 3 :

Catégories	Test max	Contenu	Temps
BAMBI Né(e) après le 30/06/2012	5 ^{ème} lame	- Catégorie sans score technique jugée uniquement sur les composantes suivantes : - Skating skills - Performance - Toutes les déductions seront de 0,50 point (temps, etc) En cas d'ex-aquo, le score obtenu sur la composante Skating skills déterminera le patineur le mieux classe	1ø40 maxi
POUSSIN Né(e) après le 01/07/2010	5 ^{ème} lame	- 3 éléments sauts maxi au choix : Salchow, Boucle Piqué (Boucle, Flip, Lutz, Axel et double interdits) - 1 pirouette maxi 4 tours minimum, base value maximum - 1 suite de pas, base value maximum, ou choréo séquence avec 2 attitudes tenues 3 secondes chacune	2ø10 +/- 10 secondes
AVENIR Né(e) entre le 01/07/2008 et le 30/06/2010	PN1	- 4 éléments sauts maxi au choix : Salchow, Boucle Piqué, Boucle. (Flip, Lutz, Axel et double interdits), dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maxi qui peuvent être de nature différente ou identique, pirouette combinée interdite. 4 tours minimum, base value maximum - 1 suite de pas, base value maximum, ou choréo séquence avec 2 attitudes tenues 3 secondes chacune	2ø10 +/- 10 secondes
MINIME Né(e) entre le 01/07/2005 et le 30/06/2008	PN3	- 4 éléments sauts maxi (axel et double interdit) dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maximum de nature différente (abréviations différentes), entrée sautée interdite, 6 tours minimum, base value maximum - 1 suite de pas base value maximum	2ø10 +/- 10 secondes

NOVICE / JUNIOR Né(e) après le 01/07/1999	PN5	- 4 éléments sauts maxi (double interdit) dont 2 combinaisons ou séquences maxi - 2 pirouettes maximum de nature différente (abréviations différentes), dont une pirouette combinée avec ou sans changement de pied 6 tours minimum, niveau 1 maximum - 1 suite de pas niveau 1 maximum	2ø10 +/- 10 secondes
--	-----	--	------------------------------------

Remarques :

- Une combinaison est constituée de 2 sauts maximum
- Déduction pour une chute : 0,50 pt
- Un saut ne peut être exécuté que 2 fois (sauf pour la catégorie poussin)
- Niveau base value maxi pour les pirouettes et les suites de pas (sauf novice/junior)
- La suite de spirales devra être composée de 2 attitudes, en carre, tenues 3 secondes au minimum chacune.
- Nombre de tours minimum requis pour les pirouettes :
 - 3 tours minimum par pied pour une pirouette 1 position avec ou sans changement de pied
 - 2 tours minimum par position pour une pirouette combinée sans changement de pied (6 tours minimum)
 - 2 tours par position et 3 tours par pied minimum pour une pirouette combinée avec changement de pied
- Le jugement des composantes :
 - Skating skills
 - Performance
- Facteur pour les dames et messieurs : 2,5

Le règlement R3 tient compte des recommandations inscrites dans le règlement national du patinage artistique (page 38).

Pour la catégorie BAMBI, les notes indiquées par le jury ne représentent pas la réalité comptable d'une compétition avec éléments techniques.